

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2402

5 septembre 2015

SOMMAIRE

ANICE Spf S.A115253	Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l
Asian Capital Holdings Fund115252	Livia S.A115255
ATHLON Capital Management S.à r.l115253	Lumizy S.à r.l
ATI Lux Finance S.à r.l	Luxembourg Research & Development S.A.
Bavi Concept	
BT Global Services Luxembourg S.à r.l	Lux Renewable Holdings 2 S.à r.l115255
Cranberry Corp S.A	MD Mezzanine Treasury S.C.S
FS-T S.à r.l	Medtronic AF Luxembourg S.à r.l115251
Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l115296	Millcreek S.A
Holding Européenne d'Inventions S.A	Movele S.à r.l
Immeo Finance Lux 2 S.à r.l	Newcontainer No.45 (Luxembourg) Shipping
Immeo Lux Sàrl115251	S.à r.l
Immobilière de Kockelscheuer S.A	Newcontainer No.48 (Luxembourg) Shipping
Immobilière de l'Allée S.A	S.à r.l115257
Ingersoll-Rand Lux International S.àr.l115250	Pama Immobilière S.A
Invista European RE Delta PropCo S.à r.l115250	Pilar Treasury S.à.r.l
Isomontage S.A	PLF Licensing S.à r.l115258
Katoen Natie International S.A	SDK Ungarn SA
Killebierg S.A115256	Syren Holding SA
Kkr Cementos Topco S.C.A115256	Tovimmo Sàrl
Lentze Parc Sàrl	Tower 7 S. à r.l
LEVeL Directors S.à r.l	TRAMP Luxembourg S.à r.l115257
Lion/Gem Lux 1 GP S.à r.l	Vermillion Aviation Finance S.à r.l115296
Lion/Polaris Lux Holdco S à r l 115263	World Recycling Invest S.A



Invista European RE Delta PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.969.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119300/9.

(150128988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Holding Européenne d'Inventions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles De Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015119279/10.

(150128257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Ingersoll-Rand Lux International S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.425,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119292/10.

(150128549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Tovimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.990.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015119723/11.

(150128997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Immobilière de l'Allée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 56.494.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015120303/14.

(150129184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.



Isomontage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 19.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120323/9.

(150130136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Immeo Finance Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.664.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015120297/10.

(150129724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Immeo Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.208.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015120298/10.

(150129597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Immobilière de Kockelscheuer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 152.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour compte de Immobilière de Kockelscheuer S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015119321/12.

(150128747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Medtronic AF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 145.495.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 26 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 17 juillet 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015120450/13.

(150130064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.



Pilar Treasury S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.221.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120549/9.

(150129431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

MD Mezzanine Treasury S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 184.465.

Les comptes annuels pour la période du 7 février 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120470/11.

(150129363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Pama Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.901.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015120565/14.

(150129188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Asian Capital Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.100.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 28 mai 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de nommer Monsieur Craig LEWIS, demeurant professionnellement au 18 rue de Hesse, CH-1204 Genève, en tant que nouvel Administrateur, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
- de renouveler, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016, du mandat des Administrateurs suivants:
 - * M. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Président et Administrateur
 - * M. Lionel AESCHLIMANN, Administrateur
 - * M. Richard KATZ, Administrateur
- de renouveler le mandat de DELOITTE AUDIT SARL en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120841/20.

(150130516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.



ANICE Spf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.449.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10/06/2015 à Luxembourg

L'assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, MARECHAL Joël, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2021.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015120831/17.

(150130597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

ATHLON Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 181.877.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la société en date du 17 juillet 2015 que sont nommés aux postes de gérants A de la société avec effet au 17 juillet 2015 et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Monsieur Michail Andreadis, né le 3 décembre 1970 à Kavala (Grèce) et ayant son adresse professionnelle au 32, Aegialias Str. & Paradissou, Maroussi 15125 Athènes (Grèce); et,
- Monsieur Anestis Filopoulos, né le 26 juin 1969 à Athènes (Grèce) et ayant son adresse professionnelle au 32, Aegialias Str. & Paradissou, Maroussi 15125 Athènes (Grèce),

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015120845/18.

(150131200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

ATI Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 165.455,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 180.396.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associée unique en date du 26 juin 2015:

- 1. Avec effet au 26 juin 2015, la démission de Monsieur Bruno Bernaerts, de son mandat de gérant de catégorie B de la société, a été acceptée.
- 2. La personne suivante a été nommée en tant que gérant de catégorie B de la société, avec effet au 26 juin 2015 et pour une durée illimitée:
- Monsieur Fabrice Hablot, né à Brest, France, le 23 mars 1978, ayant son adresse 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120846/19.

(150130793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.



Luxembourg Research & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.035.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119425/9.

(150128788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Lentze Parc Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 212, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.614.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015119409/10.

(150129077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Cranberry Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 185.110.

A noter le changement de domicile de l'administrateur suivant:

- Gilles Moro qui réside désormais au 1 A, rue Albert 1 er L-1117 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015120996/12.

(150130412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Bavi Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.162.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue en date du 16 juillet 2015, que

L'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des membres du Conseil d'Administration de trois à quatre et a appelé à la fonction d'administrateur, Monsieur Jeton IBRAJ, dirigeant de sociétés, né le 1 er juillet 1980 à Koshare en Albanie demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Il pourra engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2020

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2015 que Monsieur Jeton IBRAJ, dirigeant de sociétés, né le 1 er juillet 1980 à Koshare en Albanie demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société et il pourra engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015120860/23.

(150131170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.



Livia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 62.259.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015119413/10.

(150127985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Lumizy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 juin 2015. Signature.

Référence de publication: 2015119421/10.

(150128800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Millcreek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 129.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILLCREEK S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015119465/11.

(150128167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Movele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 151.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOVELE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015119477/11.

(150127740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Lux Renewable Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 168.292.

Le bilan, compte de pertes et profits et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juillet 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015120393/12.

(150129968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.



Katoen Natie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120346/9.

(150130188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Killebierg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.034.

Les documents des clôture de l'année 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120351/10.

(150129486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Kkr Cementos Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 188.726.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015120355/10.

(150129732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Lion/Gem Lux 1 GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 154.182.

En date du 30 juin 2015, l'associé de la société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Dalia Bleyer née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, en tant que gérant B de la société, avec effet immédiat.
- de nommer Elke Leenders, née le 2 Août 1980 à Maaseik, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, tant que gérant B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

- Gérant A

Richard Lewis

Matteo Cora

- Gérant B

Elke Leenders

James Lees

Ganash Lokanathen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015120388/25.

(150129070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.



Newcontainer No.45 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119493/10.

(150128451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Newcontainer No.48 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119494/10.

(150128521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Tower 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 149.364.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015119729/11.

(150128006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

TRAMP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 138.433.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015119731/11.

(150129049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Syren Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 111.259.

La société SYREN HOLDING SA (RCS B 111.259) décide de nommer la Fiduciaire Luxembourg Paris Genève Sàrl (RCS B 84.426) ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, le 15-17, avenue Guillaume, comme dépositaire de ses actions au porteur en date du 16 juillet 2015.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2015120685/12.

(150129317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.



PLF Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.038.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jacques Kesseler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Compagnie Gervais Danone, une société anonyme de droit français, ayant son siège social sis au 17, Boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 067 092 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde avec adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg, BP 7, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- La partie comparante est l'associé unique de "PLF Licensing S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec un capital social de 35.545.800 EUR (trente-cinq millions cinq cent quarante-cinq mille huit cents Euros) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.038 (la "Société").
- II.- Que les 3.554.580 (trois millions cinq cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

"Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Rachat par la Société de 2.554.580 (deux millions cinq cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt) parts sociales détenues par Compagnie Gervais Danone;
- 3. Annulation immédiate de 2.554.580 (deux millions cinq cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt) parts sociales et réduction subséquente du capital social de la Société d'un montant de 25.545.800 EUR (vingt-cinq millions cinq cent quarante-cinq mille huit cents Euros) et de la réserve légale d'un montant de 1.806.464 EUR (un million huit cent six mille quatre cent soixante-quatre Euros);
 - 4. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société;
- 5. Délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités de rachat par la Société des parts sociales détenues par Compagnie Gervais Danone décrit dans la résolution 2 ci-dessus; et
 - 6 Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé que la Société rachète 2.554.580 (deux millions cinq cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à l'Associé Unique (le "Rachat de Parts Sociales").

Le Rachat de Parts Sociales est effectué à un prix de rachat total d'un montant de 25.545.800 EUR (vingt-cinq millions cinq cent quarante-cinq mille huit cents Euros) (le "Prix de Rachat").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'annuler les Parts Sociales Rachetées, avec effet immédiat suite au Rachat de Parts Sociales par la Société tel que décrit ci-dessus. En conséquence de l'annulation des Parts Sociales Rachetées susmentionnée, le



capital social de la Société sera réduit d'un montant de 25.545.800 EUR (vingt-cinq millions cinq cent quarante-cinq mille huit cents Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 35.545.800 EUR (trente-cinq millions cinq cent quarante-cinq mille huit cents Euros) à un montant de 10.000.000 EUR (dix millions d'Euros) (la "Réduction de Capital").

L'Associé Unique décide en outre de réduire la réserve légale de son montant actuel de 2.806.464 EUR (deux millions huit cent six mille quatre cent soixante-quatre Euros) à un montant de 1.000.000 (un million d'Euros) (la "Diminution de la Réserve Légale") et de distribuer un montant de 1.806.464 EUR (un million huit cent six mille quatre cent soixante-quatre Euros) à l'Associé Unique.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 8 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 10.000.000 EUR (dix millions d'Euros) divisé en 1.000.000 (un million) de parts sociales de 10 EUR (dix Euros) chacune."

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de déléguer aux gérants de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités du Rachat de Parts Sociales et les modalités de paiement du Prix de Rachat et de Diminution de la Réserve Légale et (ii) de toute mesure requise devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Rachat de Parts Sociales et la Diminution de la Réserve Légale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015120571/82.

(150129113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

WRI S.A., World Recycling Invest S.A., Société Anonyme, (anc. SDK Ungarn SA).

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.183.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am dreizehnten Juli.

Vor uns Maître Marc LOESCH, Notar mit Amtssitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft SDK UNGARN SA (nachfolgend die "Gesellschaft"), mit Sitz in Zone Industrielle Piret, L-7737 Colmar-Berg, gegründet laut notarieller Urkunde aufgenommen durch Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, am 21. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2395 vom 24. Oktober 2007, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 132183.

Die Versammlung wurde um 9.30 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Suet Sum WONG, Juristin, beruflich wohnhaft in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, eröffnet.

Die Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Frau Izzate ZEYMOUSSI, Juristin, beruflich wohnhaft in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmenzähler Herrn Ralf RISCHNER, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

- I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:
- 1.- Abänderung des Namens der Gesellschaft in World Recycling Invest S.A., abgekürzt WRI S.A.
- 2.- Abänderung von Artikel 1 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:
- " Art. 1. Unter der Bezeichnung World Recycling Invest S.A., abgekürzt WRI S.A., wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet."
 - 3.- Rücktritt von Herrn Claude SCHMITZ als Verwaltungsratsmitglied.



- 4.- Ernennung von Herrn Georgios VAKONTIOS und Herrn Georgios ZAVERDINOS zu neue Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die am 2018 stattfindet.
 - 5.- Hinzufügen eines neuen letzten Absatz an Artikel 5 mit folgendem Wortlaut:

"Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss."

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionären, die Bevollmächtigten der Aktionäre und die Anzahl der Aktien sind auf eine Anwesenheitsliste berichtet, welche von den Bevollmächtigten, den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wird und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bliebt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden von den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

- III. Dass, gemäß vorerwähnter Anwesenheitsliste, alle 100 (hundert) Namensaktien, die das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind.
- IV. Dass demzufolge die Vorsitzende fest stellt, dass die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann.

Sodann werden nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft von SDK UNGARN SA in World Recycling Invest S.A., abgekürzt WRI S.A. abzuzändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 1 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

"Art. 1. Unter der Bezeichnung World Recycling Invest S.A., abgekürzt WRI S.A., wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung stellt den Rücktritt von Herrn Claude SCHMITZ als Verwaltungsmitglied, mit Wirkung am heutigen Tag, fest.

Entlastung wird ihm von der Generalversammlung, die über die Bilanz des Geschäftsjahres 2015 befindet, erteilt.

Vierter Beschluss

Werden zu neue Verwaltungsmitglieder der Gesellschaft ernannt bis zur Generalversammlung, die am 2018 stattfindet:

- 1) Herr Georgios VAKONTIOS, "Mechanical Engineer", geboren am 6. Oktober 1956 in Peiraias, Griechenland, wohnhaft in 50, Komotinis, 13676 Thrakomakedones, Athen, Griechenland;
- 2) Herr Georgios ZAVERDINOS, Geschäftsmann, geboren am 14. März 1959 in Harare, Simbamwes, wohnhaft in 41, Thisseos Avenue, 14671 Nea Erythrea, Athen, Griechenland.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, einen neuen letzten Absatz an Artikel 5 mit folgendem Wortlaut hinzufügen:

"Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss."

Da nichts mehr auf der Tagesordnung steht, wird die Versammlung um 9.40 Uhr geschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass, auf Antrag der Komparenten, die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

Worüber Urkunde Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung allen Vorstehenden an die Komparenten, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die Englische Übersetzung des Vorhergehenden Textes:

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of July.

Before Us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.



Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company SDK UNGARN SA (herein referred to as "the Company"), having its registered office at Zone Industrielle Piret, L-7737 Colmar-Berg, incorporated on 21 September 2007 pursuant to a deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2395 of 24 October 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 132.183.

The meeting is opened at 9.30 a.m. under the chairmanship of Mrs Suet Sum WONG, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Izzate ZEYMOUSSI, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Ralf RISCHNER, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the Meeting is the following:
- 1.- Change of the name of the company into World Recycling Invest S.A., abbreviated WRI S.A.
- 2.- Amendment of article 1 paragraph 1 of the bylaws which shall henceforth read as follows:
- "Art. 1. There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of World Recycling Invest S.A., abbreviated WRI S.A."
 - 3.- Resignation of Mr Claude SCHMITZ as director.
- 4.- Appointment of Mr Georgios VAKONTIOS and Mr Georgios ZAVERDINOS as new directors of the company, their mandate expiring at the annual general meeting to be held in the year 2018.
 - 5.- Addition of a new last paragraph to article 5 which will read as follows:
- "Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings."
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

- III) As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) registered shares representing the whole subscribed capital of the Company are duly represented at the present meeting.
- IV) The chairman states consequently that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the company's name from SDK UNGARN SA into World Recycling Invest S.A., abbreviated WRI S.A.

Second resolution

The general meeting decides to amend the article 1 paragraph 1 of the bylaws which shall henceforth read as follows:

"Art. 1. There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of World Recycling Invest S.A., abbreviated WRI S.A."

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Claude SCHMITZ as director of the company.

Discharge for the execution of his mandate will be given to him from the ordinary general meeting that will approve the annual accounts of the financial year 2015.

Fourth resolution

Are appointed as new directors of the company, their mandates expiring at the ordinary general meeting to be held in 2018:

- 1) Mr Georgios VAKONTIOS, Mechanical Engineer, born on 6 October 1956 in Peiraias, Greece, residing at 50, Komotinis, 13676 Thrakomakedones, Athens, Greece;
- 2) Mr Georgios ZAVERDINOS, Businessman, born on 14 March 1959 in Harare, Zimbabwe, residing at 41, Thisseos Avenue, 14671 Nea Erythrea, Athens, Greece.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Fifth resolution

The meeting decides to add a new last paragraph to article 5 which will read as follows:

"Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings."

There being no further business, the meeting is closed at 9.40 a.m..

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: S. Wong, I. Zeymoussi, R. Rischner, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 juillet 2015. GAC/2015/6015. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120643/149.

(150129868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

BT Global Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, avenue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.901.

Extrait du conseil de gérance du 7 juillet 2015.

Le conseil de gérance décide de donner à PricewaterhouseCoopers S.C., RCS Luxembourg B 65 477, 400 route d'Esch, 1471 Luxembourg, le mandat de réviseur pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Rodrigo Benito Alonso

Gérant

Référence de publication: 2015120911/15.

(150130655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

FS-T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.799.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2015

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 26 juin 2015 que:

Monsieur Yves BAGUET né le 24/10/1960 à Nivelles (Belgique), domiciliée 69, route d'Esch L-2953 Luxembourg a été nommé comme gérant de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2016, en remplacement de Madame Josiane HEIN, domicilié 50, Boulevard J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les mandats de:

- Monsieur Marc LENERT, domicilié 50, Boulevard J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Monsieur Joseph GLOD, domicilié 1, Place Hamilius, L-2020 Luxembourg
- Monsieur Gilbert ERNST, domicilié 17, rue Felix de Blochausen, L-1243 Luxembourg comme gérants de la société ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120176/19.

(150129381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.



Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 199.559.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of July,

before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lion/Polaris Cayman Limited, a company organised and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the Registrer of Companies of the Cayman Islands under number ST-242881, having its registered address at 36A, Dr. Roy's, Bâtiment Cayman Financial Center, 4 th Floor, KY - George Town, Cayman Islands (the Subscriber),

here represented by Sandra Mohand-Oussaïd lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Class A Manager(s) has the meaning given to it in article 12;

Class B Manager(s) has the meaning given to it in article 12;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l.;

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them; and Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

Section II - Articles of association

Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l." (hereinafter, the "Company").

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.



The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration shall not be exhaustive. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

- **Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles, or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The registered office of the Company may also be transferred by means of a resolution of the Board, in accordance with the Companies Act.

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 Share premium account

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 Contribution to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares (apport en capitaux propres non rémuénérés par des titres) by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limits prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares (apport en capitaux propres non rémuénérés par des titres) shall be booked in a "capital surplus" account (i.e. account 115 of the Luxembourg standard chart of accounts) in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares (apport en capitaux propres non rémuénérés par des titres) by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limits prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account (i.e. account 115 of the Luxembourg standard chart of accounts) referred to in the above paragraph.

- **Art. 6. Amendments to the Share capital.** The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.
- **Art. 7. Profit sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.
- **Art. 8. Indivisible Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.



Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon, by the Sole Shareholder or the General Meeting.

The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not result in the Company's dissolution.

Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager. The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Manager(s) (the Class A Manager(s)) or class B Manager(s) (the Class B Manager(s)).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least 1 (one) Class A Manager and 1 (one) Class B Manager are present.

Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

12.3 Minutes of meetings of the Board

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the Managers present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board



The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

12.5 Delegation of powers

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two Managers. However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than 25 (twenty-five) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of 15 (fifteen) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice by the Board in accordance with the Articles or the Companies Act, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than $\frac{1}{2}$ (half) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.



If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

Each share entitles its holder to one (1) vote.

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than ½ (half) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least ¾ (three quarters) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on 1 April and ends on 31 March of the following year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 (twenty-five) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of 15 (fifteen) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Board may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding ³/₄ (three quarters) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.



- **Art. 21. Statutory auditor External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.
- **Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The first financial year begins today and ends on 31 March 2016.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party, Lion/Polaris Cayman Limited, which hereby subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash for an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1.500,- EUR.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1. Are appointed as managers for an unlimited duration:
- a. Ms Elke Leenders, born on 2 August 1980, in Maaseik, Belgium, with professional address at 7, rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg; and
- b. Mr James Lees, born on 31 January 1978, in Belfast, United-Kingdom, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The Company shall have its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail notwithstanding that only the French version will be included in the documentation issued by the Luxembourg Trade and Companies Register (RCSL).

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any amendment or modification as requested or any error, lapse or typo in this deed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un juillet.

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lion/Polaris Cayman Limited, une société existante selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social sis au 36A, Dr. Roy's, Bâtiment Cayman Financial Center, 4 th Floor, KY - George Town, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro ST-242881 (le Souscripteur),



ici représenté par Sandra Mohand-Oussaïd avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du Souscripteur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Section I - Définition

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Gérant(s) de Catégorie A (Class A Manager(s)) a le sens qui lui donné à l'article 12;

Gérant(s) de Catégorie B (Class B Manager(s)) a le sens qui lui donné à l'article 12;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l.;

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants les désigne dans leur ensemble;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales les désigne dans leur ensemble; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

Section II - Statuts

Art. 1 er . Forme, dénomination et nombre d'Associés.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l." (ci-après, la Société).

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société a seulement un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En outre, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.



Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven. Il peut être transféré à tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des Statuts, ou, le cas échéant, de l'Associé Unique. Le siège social de la Société peut également être transféré par décision du Conseil, conformément à la Loi de 1915.

Le Conseil peut établir des branches, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq-cents (12.500) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune.

5.2 Compte prime d'émission

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.3 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise.

Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus (i.e. le compte 115 du plan comptable normalisé) conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus (i.e. le compte 115 du plan comptable normalisé) mentionné au paragraphe ci-dessus.

- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'Associé Unique ou de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.
- **Art. 8. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.



Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, ou d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants. Le ou les Associés peuvent décider de désigner les Gérants qui ont été nommés comme des Gérant(s) de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) ou de(s) Gérant(s) de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.



Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil. Cependant, si le ou les Associés ont désigné les Gérants comme Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers seulement par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Art. 15. Assemblées Générale.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

- L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.
- 15.2. Assemblée Générale annuelle autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation - dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg.

Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.



Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un (1) vote.

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 er avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi.

Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décide(nt) du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associé(s), chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil fixe le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur



d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence ce jour et se clôt le 31 mars 2016.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit dans son intégralité par la partie comparante Lion/Polaris Cayman Limited, qui par la présente souscrit à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune. Le montant de la souscription est alloué au compte du capital social de la Société.

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) et donc le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) se trouve d'ores et déjà à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- a. Mme Elke Leenders, née le 2 août 1980, à Maaseik, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg; et
- b. M. James Lees, né le 31 janvier 1978, à Belfast, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle le 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra nonobstant le fait que seule la version française figurera dans la documentation émise par le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant de modifier ou réviser selon demande ou de corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Sandra Mohand-Oussaïd, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17421. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015144209/655.

(150156939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.



Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 199.559.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July,

Is held

before Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) (the "Company"). The Company was incorporated on 21 July 2015 pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, who was the depositary of the deed of incorporation dated 21 July 2015 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

- 1. Lion/Polaris Cayman Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 36A, Dr. Roy's, Bâtiment Cayman Financial Center, 4 th Floor, KY George Town, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 242881, here represented by Oana Millich, employee, having his/her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal:
- 2. Lion/Polaris Investors L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 1 Cayman Financial Center, 36A Dr. Roy's Drive, Grand Cayman, KY-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number ST43984, here represented by Oana Millich, employee, having his/her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- 3. Lion Capital Fund II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF London, United Kingdom, registered with the Companies House of Cardiff under number LP11895, here represented by Oana Millich, employee, having his/her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- 4. Lion Capital Fund III, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF London, United Kingdom, registered with the Companies House of Cardiff under number LP014038, here represented by Oana Millich, employee, having his/her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- 5. Lion Capital Fund II SBS, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF London, United Kingdom, registered with the Companies House of Cardiff under number LP0012274, here represented by Oana Millich, employee, having his/her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- 6. Lion Capital Fund III (USD), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF London, United Kingdom, registered with the Companies House of Cardiff under number LP014037, here represented by Oana Millich, employee, having his/her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- 7. Lion Capital Fund II B, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF London, United Kingdom, registered with the Companies House of Cardiff under number LP11894, here represented by Oana Millich, employee, having his/her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- 8. Lion Capital Fund III SBS, L.P., a partnership registered in Scotland under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, GB EH3 9WJ Edinburgh, United Kingdom, registered with the Companies House, Edinburgh under number SL008052, here represented by Oana Millich, employee, having his/her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and
- 9. Lion Capital Fund III SBS (USD), L.P., a partnership registered in Scotland under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, GB EH3 9WJ Edinburgh, United Kingdom, registered with the Companies House, Edinburgh under number SL008406, here represented by Oana Millich, employee, having his/her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.



The appearing party referred to under item 1. above is the current sole shareholder of the Company and is hereafter referred as to the "Sole Shareholder".

The appearing parties referred to under items 2. to 9. above intervene at the present Meeting in order to subscribe to new shares to be issued by the Company and are hereafter collectively referred to as the "Subscribers" and each as a "Subscriber".

Such appearing parties, represented as above stated and representing the whole share capital of the Company, request the notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the 12,500 shares having a nominal value of EUR 1.- each and that the entirety of the share capital is thus duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here below reproduced.
 - II. That the agenda of the Meeting is the following:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Authorization and approval of the reduction of the nominal value of the shares from their current nominal value of EUR 1 to EUR 0.01 and subsequent increase of the number of shares to 1,250,000.
- 3. Authorization and approval of the increase of the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 100,000 in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 represented by 1,250,000 shares to a nominal amount of EUR 112,500 by way of the issuance of 10,000,000 new shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 each, together with an aggregate share premium in the amount of EUR 866,435,392.76;
- 4. Subscription to and payment of the share capital increase mentioned in item 3. above by way of a contribution in kind;
- 5. Authorization and approval of the reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 112,500 represented by 11,250,000 shares to a nominal amount of EUR 100,000 by way of the cancellation of 1,250,000 shares of the Company held by Lion/Polaris Cayman Limited;
- 6. Authorization and approval of the creation of 5 classes of shares, each divided into 2 sub-classes, and reclassification of the existing 10,000,000 shares into 1,010,001 Sub-Class A1 Shares, 1,010,001 Sub-Class A2 Shares, 1,010,001 Sub-Class A3 Shares, 1,010,001 Sub-Class A4 Shares, 1,009,996 Class A5 Shares, 990,000 Sub-Class B1 Shares, 990,000 Sub-Class B2 Shares, 990,000 Sub-Class B3 Shares, 990,000 Sub-Class B4 Shares and 990,000 Sub-Class B5 Shares;
- 7. Authorization and approval of the restatement of the Company's articles of association to reflect the reduction of nominal value, the issuance of new shares, the capital reduction, the creation of alphabet shares and the amendment of any relevant provisions of the Company's articles of association in that respect;
 - 8. Delegation of authority; and
 - 9. Miscellaneous.
 - III. That the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, considering itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of the shares from their current nominal value of EUR 1 to EUR 0.01. As a result thereof, the share capital of the Company is from now on set at EUR 12,500 represented by 1,250,000 ordinary shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 100,000 in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 represented by 1,250,000 shares to a nominal amount of EUR 112,500, represented by 11,250,000 shares, by way of the issue of 10,000,000 new shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 each, together with an aggregate share premium in the amount of EUR 866,435,392.76.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the subscriptions to the increase of share capital and their full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder and the Subscribers intervene and expressly declare to subscribe to such number of new shares, together with a share premium, as further detailed in the table 1 below, in exchange for the contribution of such number of



shares in Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B156.509 and having such value, as indicated in the table 2 below.

The valuation and free transferability of the contributions in kind (the "Contributions in Kind") made by the Sole Shareholder and the Subscribers to the Company are evidenced by certificates dated 24 July 2015, issued by the Sole Shareholder and each of the Subscribers and countersigned by the Company, which shall remain attached to the present deed. The Contributions in Kind are as follows:

	Table 1				
Subscriber / Shareholder		Class A Shares (EUR 0,01 each)			
	A1	A2	A3	A4	A6
Lion/Polaris Cayman Limited	21,455,381	21,455,381	21,455,381	21,455,381	21,455,378
Lion/Polaris Investors L.P	5,778,865	5,778,865	5,778,865	5,778,865	5,778,865
Lion Capital Fund II, L.P	7,330,917	7,330,917	7,330,917	7,330,917	7,330,917
Lion Capital Fund III, L.P	4,463,358	4,463,358	4,463,358	4,463,358	4,463,358
Lion Capital Fund II SBS, L.P	171,751	171,751	171,751	171,751	171,751
Lion Capital Fund III (USD), L.P	2,886,786	2,886,786	2,886,786	2,886,786	2,886,786
Lion Capital Fund II B, L.P	143,050	143,050	143,050	143,050	143,050
Lion Capital Fund III SBS, L.P	179,486	179,486	179,486	179,486	179,486
Lion Capital Fund III SBS (USD), L.P	116,087	116,087	116,087	116,087	116,087
Total	42,525,681	42,525,681	42,525,681	42,525,681	42,525,678
Subscriber / Shareholder		Tota	al To	otal Total	Total
		Class A			Class B
		Shares hel			Shares
		contribut	be held	to be	
I. (D.1.; C. I.; ; 1		107.07(.00			contributed
Lion/Polaris Cayman Limited					97
Lion/Polaris Investors L.P.					
Lion Capital Fund II, L.P.					
Lion Capital Fund III, L.P.					
Lion Capital Fund II SBS, L.P			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Lion Capital Fund III (USD), L.P					
Lion Capital Fund II B, L.P.					
Lion Capital Fund III SBS, L.P					
Lion Capital Fund III SBS (USD), L.P		. 580,43	580,4	35	

The Sole Shareholder resolves that the Contributions in Kind shall be allocated as follows:

Table 2

100

97

Subscriber / Shareholder	Amount of the	Number	Amount	Amount
	contribution	of shares	allocated	allocated
	in kind (EUR)	subscribed	to share	to the share
		to	capital	premium
			account	account
			(EUR)	(EUR)
Lion/Polaris Cayman Limited	437,191,040.96	5,045,276	50,452.76	437,140,588.20
Lion/Polaris Investors L.P	117,754,519.28	1,358,912	13,589.12	117,740,930.16
Lion Capital Fund II, L.P	149,380,303.43	1,723,880	17,238.80	149,363,064.63
Lion Capital Fund III, L.P	90,948,754.76	1,049,568	10,495.68	90,938,259.08
Lion Capital Fund II SBS, L.P	3,499,728.14	40,388	403.88	3,499,324.26
Lion Capital Fund III (USD), L.P	58,823,332.56	678,834	6,788.34	58,816,544.22
Lion Capital Fund II B, L.P	2,914,894.87	33,638	336.38	2,914,558.49
Lion Capital Fund III SBS, L.P	3,657,342.34	42,206	422.06	3,656,920.28
Lion Capital Fund III SBS (USD), L.P	2,365,476.42	27,298	272.98	2,365,203.44
TOTAL	866,535,392.76	10,000,000	100,000	866,435,392.76



As a result thereof, the share capital of the Company is, from now on, set at EUR 112,500 represented by 11,250,000 ordinary shares.

As from the present resolution, the Subscribers are considered as shareholders of the Company and are entitled to deliberate and vote in accordance with the rights attached to their shares on the subsequent resolutions. The term "Shareholders" shall from now on referred to them.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 112,500 represented by 11,250,000 shares to a nominal amount of EUR 100,000 by way of the cancellation of 1,250,000 shares of the Company held by Lion/Polaris Cayman Limited.

As a result of the above capital reduction, the share capital of the Company is set at EUR 100,000 represented by 10,000,000 ordinary shares.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to create and issue 5 classes of shares, each divided into 2 sub-classes, and to reclassify the existing 10,000,000 shares into 1,010,001 Sub-Class A1 Shares, 1,010,001 Sub-Class A2 Shares, 1,010,001 Sub-Class A3 Shares, 1,010,001 Sub-Class A4 Shares, 1,009,996 Class A5 Shares, 990,000 Sub-Class B1 Shares, 990,000 Sub-Class B2 Shares, 990,000 Sub-Class B3 Shares, 990,000 Sub-Class B4 Shares and 990,000 Sub-Class B5 Shares.

As a result of the above reclassification, the shareholding in the Company is now as follows:

Shareholder	er Number of shares subscribed to					
	Class A Shares					
	A1	A2	A3	A4	A5	Total A
Lion Capital Fund II, L.P	344,776	344,776	344,776	344,776	344,776	1,723,880
Lion Capital Fund II B, L.P	6,728	6,728	6,728	6,728	6,726	33,638
Lion Capital Fund II SBS, L.P	8,078	8,078	8,078	8,078	8,076	40,388
Lion/Polaris Investors L.P	271,782	271,782	271,782	271,782	271,784	1,358,912
Lion Capital Fund III, L.P	209,914	209,914	209,914	209,914	209,912	1,049,568
Lion Capital Fund III (USD), L.P	135,767	135,767	135,767	135,767	135,766	678,834
Lion Capital Fund III SBS, L.P	8,441	8,441	8,441	8,441	8,442	42,206
Lion Capital Fund III SBS (USD), L.P	5,460	5,460	5,460	5,460	5,458	27,298
Lion/Polaris Cayman Limited	19,055	19,055	19,055	19,055	19,056	95,276
TOTAL	1,010,001	1,010,001	1,010,001	1,010,001	1,009,996	5,050,000
Shareholder	Number of shares subscribed to					
	Class B Shares					
		B1	B2 B	3 B4	B5	Total B
Lion Capital Fund II, L.P.						
Lion Capital Fund II B, L.P.						
Lion Capital Fund II SBS, L.P.						
Lion/Polaris Investors L.P.						
Lion Capital Fund III, L.P.						
Lion Capital Fund III (USD), L.P.						
Lion Capital Fund III SBS, L.P.						
Lion Capital Fund III SBS (USD), L.P.						
Lion/Polaris Cayman Limited	000	,000 990,0	000 990,00	0 990,000	990,000	4,950,000
	9 9 0 ;	,000	770,00	0		1,230,000
TOTAL			<u> </u>			4,950,000

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to restate and renumber the Company's articles of association in their entirety to reflect the reduction of nominal value, the issuance of new shares, the capital reduction, the creation of alphabet shares and the amendment of any relevant provisions of the Company's articles of association in that respect, which will read henceforth as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION OF LION/POLARIS LUX HOLDCO S.A R.L.

Section I. - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;



Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium and capital surplus reserves) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium and capital surplus reserves)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles

Board means the board of managers of the Company;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business:

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares;

Class 1 Shares means the Shares of Sub-Class A1 and Sub-Class B1;

Class 2 Shares means the Shares of Sub-Class A2 and Sub-Class B2;

Class 3 Shares means the Shares of Sub-Class A3 and Sub-Class B3;

Class 4 Shares means the Shares of Sub-Class A4 and Sub-Class B4;

Class 5 Shares means the Shares of Sub-Class A5 and Sub-Class B5;

Class of Shares means an entire class of shares (i.e. Class 1 Shares or Class 2 Shares or Class 3 Shares or Class 4 Shares or Class 5 Shares);

Class A Manager(s) has the meaning given to it in article 12;

Class A Shares means the Shares of Sub-Class A1, Sub-Class A2, Sub-Class A3, Sub-Class A4 and Sub-Class A5;

Class B Manager(s) has the meaning given to it in article 12;

Class B Shares means the Shares of Sub-Class B1, Sub-Class B2, Sub-Class B3, Sub-Class B4 and Sub-Class B5;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l.;

Financial Year has the meaning given to it in article 17;

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means all of them;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 19;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company;

Sub-Class of Shares has the meaning set forth in article 5.1;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Section II. - Articles of association

Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

1.1 Form and name



There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l." (hereinafter, the "Company").

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions.

The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration shall not be exhaustive. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles, or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The registered office of the Company may also be transferred by means of a resolution of the Board, in accordance with the Companies Act.

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The issued capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000) divided into ten million (10,000,000) Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, which are divided into:

- one million ten thousand and one (1,010,001) sub-class A1 shares (the "Sub-Class A1 Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one million ten thousand and one (1,010,001) sub-class A2 shares (the "Sub-Class A2 Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one million ten thousand and one (1,010,001) sub-class A3 shares (the "Sub-Class A3 Shares") all subscribed and fully paid up;
- one million ten thousand and one (1,010,001) sub-class A4 shares (the "Sub-Class A4 Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one million nine thousand nine hundred and ninety-six (1,009,996) sub-class A5 shares (the "Sub-Class A5 Shares"), all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and ninety thousand (990,000) sub-class B1 shares (the "Sub-Class B1 Shares"), all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and ninety thousand (990,000) sub-class B2 shares (the "Sub-Class B2 Shares"), all subscribed and fully paid up;



- nine hundred and ninety thousand (990,000) sub-class B3 shares (the "Sub-Class B3 Shares"), all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and ninety thousand (990,000) sub-class B4 shares (the "Sub-Class B4 Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- nine hundred and ninety thousand (990,000) sub-class B5 shares (the "Sub-Class B5 Shares"), all subscribed and fully paid up (each a "Sub-Class of Shares", together the "Sub-Classes of Shares").

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Companies Act.

5.2 Share premium account

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 Contribution to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres) by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limits prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares (apport en capitaux propres non rémuénérés par des titres) shall be booked in a "capital surplus" account (i.e. account 115 of the Luxembourg standard chart of accounts) in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres) by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limits prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account (i.e. account 115 of the Luxembourg standard chart of accounts) referred to in the above paragraph.

- **Art. 6. Amendments to the Share capital.** The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.
- **Art. 7. Profit sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.
- **Art. 8. Indivisible Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

- **Art. 10. Redemption of Shares.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class 1 Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:
 - (i) Class 5 Shares;
 - (ii) Class 4 Shares;
 - (iii) Class 3 Shares; and
 - (iv) Class 2 Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not result in the Company's dissolution.



Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager. The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Manager(s) (the "Class A Manager(s)") or class B Manager(s) (the "Class B Manager(s)").

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the "Chairman") may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least 1 (one) Class A Manager and 1 (one) Class B Manager are present.

Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

12.3 Minutes of meetings of the Board

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the Managers present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

12.5 Delegation of powers

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures



The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two Managers. However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the "Secretary"). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than 25 (twenty-five) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of 15 (fifteen) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice by the Board in accordance with the Articles or the Companies Act, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than ½ (half) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the



Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

Each share entitles its holder to one (1) vote.

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than ½ (half) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least ¾ (three quarters) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

- **Art. 17. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 April and ends on 31 March of the following year (the "Financial Year").
- **Art. 18. Financial statements.** At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 (twenty-five) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of 15 (fifteen) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class 1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class 1 Shares held by them, then,
- the holders of Class 2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class 2 Shares held by them, then,
- the holders of Class 3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class 3 Shares held by them, then,
- the holders of Class 4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class 4 Shares held by them, then,
 - the holders of Class 5 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by numerical order, e.g. Class 5 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse numerical order (e.g. initially Class 4 Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Board may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.



Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding ³/₄ (three quarters) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

- **Art. 21. Statutory auditor External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.
- **Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Eighth resolution

The Shareholder resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of King & Wood Mallesons Luxembourg to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the articles of association of the Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour de juillet.

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") de l'associé unique de la société Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) (la "Société"). La Société a été constituée le 21 juillet 2015 suivant un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg lequel a été le dépositaire de l'acte de constitution du 21 juillet 2015, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

- 1. Lion/Polaris Cayman Limited, une société des Iles Caïmans, ayant son siège social à 36A, Dr. Roy's, Bâtiment Cayman Financial Center, 4 th Floor, KY George Town, Cayman Islands, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 242881, représentée par Oana Millich, employée résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 2. Lion/Polaris Investors L.P., une société des Iles Caïmans, ayant son siège social à 1 Cayman Financial Center, 36A Dr. Roy's Drive, Grand Cayman, KY-1104, Cayman Islands, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro ST43984, représentée par Oana Millich, employée résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 3. Lion Capital Fund II, L.P., une société de droit anglais, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House de Cardiff sous le numéro LP11895, représentée par Oana Millich, employée résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 4. Lion Capital Fund III, L.P., une société de droit anglais, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House de Cardiff sous le numéro LP014038, représentée par Oana Millich, employée résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;



- 5. Lion Capital Fund II SBS, L.P., une société de droit anglais, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House de Cardiff sous le numéro LP0012274, représentée par Oana Millich, employée résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 6. Lion Capital Fund III (USD), L.P., une société de droit anglais, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House de Cardiff sous le numéro LP014037, représentée par Oana Millich, employée résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 7. Lion Capital Fund II B, L.P., une société de droit anglais, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House de Cardiff sous le numéro LP11894, représentée par Oana Millich, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 8. Lion Capital Fund III SBS, L.P., une société immatriculée en Ecosse en vertu du Limited Partnerships Act 1907, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, GB EH3 9WJ Edimbourg, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House d'Edimbourg sous le numéro SL008052, représentée par Oana Millich, employée résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et
- 9. Lion Capital Fund III SBS (USD) L.P., une société immatriculée en Ecosse en vertu du Limited Partnerships Act 1907, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, GB EH3 9WJ Edimbourg, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House d'Edimbourg sous le numéro SL008406, représentée par Oana Millich, employée résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante mentionnée au point 1. ci-dessus est l'associé unique actuel de la Société, et sera ci-après désignée en tant que l'"Associé Unique".

Les parties comparantes mentionnées aux points 2. à 9. comparaissent à la présente Assemblée pour y souscrire à de nouvelles parts sociales devant être émises par la Société et seront ci-après désignées en tant que les "Souscripteurs", et individuellement le "Souscripteur".

Les parties comparantes, représentées selon les modalités susvisées et représentant la totalité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient l'ensemble des 12.500 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune et que l'intégralité du capital social est dûment représentée à l'Assemblée qui est par conséquent dûment constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous.
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Autorisation et approbation de la réduction de valeur nominale des parts sociales de leur valeur nominale actuelle de EUR 1 à EUR 0,01, et en conséquence de l'augmentation du nombre de parts sociales à 1.250.000;
- 3. Autorisation et approbation de l'augmentation du capital social nominal de la Société d'un montant de EUR 100.000 afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 représenté par 1.250.000 parts sociales à un montant nominal de EUR 112.500 par l'émission de 10.000.000 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 866.435.392,76;
- 4. Souscription et libération de l'augmentation du capital social telle que mentionnée au point 3. ci-dessus au moyen d'un apport en nature;
- 5. Autorisation et approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 112.500 représenté par 11.250.000 parts sociales à un montant nominal de EUR 100.000 par l'annulation de 1.250.000 parts sociales de la Société détenues par Lion/Polaris Cayman Limited;
- 6. Autorisation et approbation de la création de 5 catégories de parts sociales, chacune divisée en 2 sous-catégories, et reclassification des 10.000.000 parts sociales existantes en 1.010.001 Parts Sociales de Sous-Catégorie A1, 1.010.001 Parts Sociales de Sous-Catégorie A2, 1.010.001 Parts Sociales de Sous-Catégorie A3, 1.010.001 Parts Sociales de Sous-Catégorie A4, 1.009.996 Parts Sociales de Sous-Catégorie A5, 990.000 Parts Sociales de Sous-Catégorie B1, 990.000 Parts Sociales de Sous-Catégorie B2, 990.000 Parts Sociales de Sous-Catégorie B4 et 990.000 Parts Sociales de Sous-Catégorie B5;
- 7. Autorisation et approbation de la refonte des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction de valeur nominale, l'émission de nouvelles parts sociales, la réduction de capital, la création de catégories de parts sociales et la modification de toutes les dispositions pertinentes des statuts de la Société à ce sujet;
 - 8. Délégation d'autorité; et
 - 9. Divers.
 - III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit étant représenté à la présente Assemblée, L'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de leur valeur nominale actuelle de EUR 1 à EUR 0,01. En conséquence, le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 12.500 représenté par 1.250.000 parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 100.000 afin de porter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de EUR 12.500 représenté par 1.250.000 parts sociales à un montant nominal de EUR 112.500, représenté par 11.250.000 parts sociales, par l'émission de 10.000.000 nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 866.435.392,76.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter les souscriptions à l'augmentation du capital social et leur paiement intégral comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique et les Souscripteurs interviennent et déclarent souscrire à ce nombre de nouvelles parts sociales, ensemble avec une prime d'émission, comme détaillé dans le tableau 1 ci-dessous, en échange de leur contribution à ce nombre de nouvelles parts sociales dans Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.509 et ayant cette valeur, comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

La valeur totale et la libre cessibilité des apports en nature (les "Apports en Nature") faits par l'Associé Unique et les Souscripteurs à la Société sont attestées par des certificats d'évaluation datés du 23 Juillet 2015, émis par l'Associé Unique et chacun des Souscripteurs et contresignés par la Société, qui resteront annexés au présent acte. Les Apports en Nature sont comme suit:

		
Tal	blea	u [

Souscripteur / Associé	Parts Sociales de Catégorie A (EUR 0,01 chacune)				
	A1	A	A2 A3	A4	A6
Lion/Polaris Cayman Limited	21.455.381	21.455.38	81 21.455.381	21.455.381	21.455.378
Lion/Polaris Investors L.P	5.778.865	5.778.80	65 5.778.865	5.778.865	5.778.865
Lion Capital Fund II, L.P	7.330.917	7.330.9	17 7.330.917	7.330.917	7.330.917
Lion Capital Fund III, L.P	4.463.358	4.463.33	58 4.463.358	4.463.358	4.463.358
Lion Capital Fund II SBS, L.P	171.751	171.7	51 171.751	171.751	171.751
Lion Capital Fund III (USD), L.P	2.886.786	2.886.78	86 2.886.786	2.886.786	2.886.786
Lion Capital Fund II B, L.P	143.050	143.0:	50 143.050	143.050	143.050
Lion Capital Fund III SBS, L.P	179.486	179.48	86 179.486	179.486	179.486
Lion Capital Fund III SBS (USD), L.P	116.087	116.08	87 116.087	116.087	116.087
Total	42.525.681	42.525.68	42.525.681	42.525.681	42.525.678
Subscriber / Shareholder		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
		total	total	total	total
		des Parts	des Parts	des Parts	des Parts
		Sociales de	Sociales de	Sociales de	Sociales de
	(Catégorie A	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie B
		détenues	à contribuer	détenues	à contribuer
Lion/Polaris Cayman Limited	1	07.276.902	107.276.902	100	97
Lion/Polaris Investors L.P		28.894.325	28.894.325		
Lion Capital Fund II, L.P		36.654.585	36.654.585		
Lion Capital Fund III, L.P		22.316.790	22.316.790		
Lion Capital Fund II SBS, L.P		858.755	858.755		
Lion Capital Fund III (USD), L.P		14.433.930	14.433.930		



Lion Capital Fund II B, L.P	715.250	715.250		
Lion Capital Fund III SBS, L.P	897.430	897.430		
Lion Capital Fund III SBS (USD), L.P	580.435	580.435		
Total	212.628.402	212.628.402	100	97

L'Associé unique décide que les Apports en Nature seront affectés comme suit:

Tableau 2

Cychagariban / Charabaldan	Montont	Nombre	Montant	Montant
Subscriber / Shareholder	Montant			
	de l'apport	de parts	affecté	affecté
	en nature	sociales	au capital	à la réserve
	(EUR)	souscrites	social	de la prime
		par	(EUR)	d'émission
				(EUR)
Lion/Polaris Cayman Limited	437.191.040,96	5.045.276	50.452,76	437.140.588,20
Lion/Polaris Investors L.P	117.754.519,28	1.358.912	13.589,12	117.740.930,16
Lion Capital Fund II, L.P	149.380.303,43	1.723.880	17.238,80	149.363.064,63
Lion Capital Fund III, L.P	90.948.754,76	1.049.568	10.495,68	90.938.259,08
Lion Capital Fund II SBS, L.P	3.499.728,14	40.388	403,88	3.499.324,26
Lion Capital Fund III (USD), L.P	58.823.332,56	678.834	6.788,34	58.816.544,22
Lion Capital Fund II B, L.P	2.914.894,87	33.638	336,38	2.914.558,49
Lion Capital Fund III SBS, L.P	3.657.342,34	42.206	422,06	3.656.920,28
Lion Capital Fund III SBS (USD), L.P	2.365.476,42	27.298	272,98	2.365.203,44
TOTAL	866.535.392,76	10.000.000	100.000	866.435.392,76

Il résulte de ce qui précède que le capital social de la Société est désormais fixé à 112.500 Euros représenté par 11.250.000 parts sociales ordinaires.

En conséquence de la présente décision, les Souscripteurs sont désormais réputés associés de la Société, et sont en conséquence autorisés à délibérer et à prendre part au vote, conformément aux droits attachés à leurs parts sociales sur les résolutions ci-dessous. La dénomination "Associés" inclura désormais ces derniers.

Cinquième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 112.500 représenté par 11.250.000 parts sociales à un montant nominal de EUR 100.000 par l'annulation de 1.250.000 parts sociales de la Société détenues par Lion/Polaris Cayman Limited.

En conséquence de la réduction de capital qui précède, le capital social de la Société est fixé à EUR 100.000 représenté par 10.000.000 parts sociales ordinaires.

Sixième résolution

Les Associés décident de créer et émettre 5 catégories de parts sociales, chacune divisée en 2 sous-catégories, et de reclasser les 10.000.000 parts sociales existantes en 1.010.001 Parts Sociales de Sous-Catégorie A1, 1.010.001 Parts Sociales de Sous-Catégorie A2, 1.010.001 Parts Sociales de Sous-Catégorie A3, 1.010.001 Parts Sociales de Sous-Catégorie A4, 1.009.996 Parts Sociales de Sous-Catégorie A5, 990.000 Parts Sociales de Sous-Catégorie B1, 990.000 Parts Sociales de Sous-Catégorie B2, 990.000 Parts Sociales de Sous-Catégorie B3, 990.000 Parts Sociales de Sous-Catégorie B4 et 990.000 Parts Sociales de Sous-Catégorie B5.

En conséquence de la reclassification qui précède, la détention de la Société est désormais comme suit: Nombre de parts sociales souscrites

Associé

11550010	romore de parts sociales souserites					
	Parts Sociales de Catégorie A					
	A1	A2	A3	A4	A5	Total A
Lion Capital Fund II, L.P	344.776	344.776	344.776	344.776	344.776	1.723.880
Lion Capital Fund II B, L.P	6.728	6.728	6.728	6.728	6.726	33.638
Lion Capital Fund II SBS, L.P	8.078	8.078	8.078	8.078	8.076	40.388
Lion/Polaris Investors L.P	271.782	271.782	271.782	271.782	271.784	1.358.912
Lion Capital Fund III, L.P	209.914	209.914	209.914	209.914	209.912	1.049.568
Lion Capital Fund III (USD), L.P	135.767	135.767	135.767	135.767	135.766	678.834
Lion Capital Fund III SBS, L.P	8.441	8.441	8.441	8.441	8.442	42.206
Lion Capital Fund III SBS (USD), L.P	5.460	5.460	5.460	5.460	5.458	27.298
Lion/Polaris Cayman Limited	19.055	19.055	19.055	19.055	19.056	95.276
TOTAL	1.010.001	1.010.001	1.010.001	1.010.001	1.009.996	5.050.000



Associé Nombre de parts sociales souscrites

Parts Sociales de Catégorie B

B1 B2 B3 B4 B5 Total B

Lion Capital Fund II, L.P.

Lion Capital Fund II B, L.P.

Lion Capital Fund II SBS, L.P.

Lion/Polaris Investors L.P.

Lion Capital Fund III, L.P.

Lion Capital Fund III (USD), L.P.

Lion Capital Fund III SBS, L.P.

Lion Capital Fund III SBS (USD), L.P.

 Lion/Polaris Cayman Limited
 990.000
 990.000
 990.000
 990.000
 990.000
 990.000
 4.950.000

 TOTAL
 990.000
 990.000
 990.000
 990.000
 990.000
 990.000
 990.000
 4.950.000

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier et remanier les statuts de la Société afin d'y refléter la réduction de valeur nominale, l'émission de nouvelles parts sociales, la réduction de capital, la création de catégories de parts sociales et la modification de toutes les dispositions pertinentes des statuts de la Société à ce sujet et que les statuts de la Société seront désormais rédigés comme suit:

STATUTS DE LION/POLARIS LUX HOLDCO S.A R.L.

Section I er . - Définitions

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Montant Disponible (Available Amount) désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions du Droit ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Sachant que:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P= réserves librement distribuables (réserves de primes d'émission et compte de capital surplus inclus)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément au Droit ou aux Statuts;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Jour Ouvré (Business Day) désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Valeur d'Annulation par Part Sociale (Cancellation Value Per Share) désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales;

Parts Sociales de Catégorie 1 (Class 1 Shares) désigne les Parts Sociales de Sous-Catégorie A1 et Sous-Catégorie B1;

Parts Sociales de Catégorie 2 (Class 2 Shares) désigne les Parts Sociales de Sous-Catégorie A2 et Sous-Catégorie B2;

Parts Sociales de Catégorie 3 (Class 3 Shares) désigne les Parts Sociales de Sous-Catégorie A3 et Sous-Catégorie B3;

Parts Sociales de Catégorie 4 (Class 4 Shares) désigne les Parts Sociales de Sous-Catégorie A4 et Sous-Catégorie B4;

Parts Sociales de Catégorie 5 (Class 5 Shares) désigne les Parts Sociales de Sous-Catégorie A5 et Sous-Catégorie B5;

Catégorie de Parts Sociales (Class of Shares) désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société (i.e. les Parts Sociales de Catégorie 1 ou Parts Sociales de Catégorie 2 ou Parts Sociales de Catégorie 3 ou Parts Sociales de Catégorie 4 ou Parts Sociales de Catégorie 5);

Gérant(s) de Catégorie A (Class A Manager(s)) a le sens qui lui donné à l'article 12;



Parts Sociales de Catégorie A (Class A Shares) désigne les Parts Sociales de Sous-Catégorie A1, Sous-Catégorie A2, Sous-Catégorie A3, Sous-Catégorie A4 et Sous-Catégorie A5;

Gérant(s) de Catégorie B (Class B Manager(s)) a le sens qui lui donné à l'article 12;

Parts Sociales de Catégorie B (Class B Shares) désigne les Parts Sociales de Sous-Catégorie B1, Sous-Catégorie B2, Sous-Catégorie B3, Sous-Catégorie B4 et Sous-Catégorie B5;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l.;

Année Sociale (Financial Year) a le sens qui lui est donné à l'article 17;

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales désigne l'une d'entre elles;

Comptes Intérimaires (Interim Accounts) désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires (Interim Account Date) désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

Droit (Law) désigne le droit en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg;

Réserve Légale (Legal Reserve) a le sens qui lui est donné à l'article 19;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants les désigne dans leur ensemble;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales les désigne dans leur ensemble;

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société

Sous-Catégorie de Parts Sociales (Sub-Class of Shares) a le sens qui lui est donné à l'article 5.1;

Montant Total d'Annulation (Total Cancellation Amount) désigne le montant fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Section II. - Statuts

Art. 1 er . Forme, dénomination et nombre d'Associés.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l." (ci-après, la "Société").

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société a seulement un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En outre, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.



La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven. Il peut être transféré à tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des Statuts, ou, le cas échéant, de l'Associé Unique. Le siège social de la Société peut également être transféré par décision du Conseil, conformément à la Loi de 1915.

Le Conseil peut établir des branches, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent mille Euros (100.000 EUR) représenté par dix millions (10.000.000) de Parts Sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune, qui sont divisées en:

- un million dix mille et une (1.010.001) Parts Sociales de sous-catégorie A1 (les "Parts Sociales de Sous-Catégorie A1"), intégralement souscrites et libérées;
- un million dix mille et une (1.010.001) Parts Sociales de sous-catégorie A2 (les "Parts Sociales de Sous-Catégorie A2"), intégralement souscrites et libérées;
- un million dix mille et une (1.010.001) Parts Sociales de sous-catégorie A3 (les "Parts Sociales de Sous-Catégorie A3"), intégralement souscrites et libérées;
- un million dix mille et une (1.010.001) Parts Sociales de sous-catégorie A4 (les "Parts Sociales de Sous-Catégorie A4"), intégralement souscrites et libérées;
- un million neuf mille neuf cent quatre-ving-seize (1.009.996) Parts Sociales de sous-catégorie A5 (les "Parts Sociales de Sous-Catégorie A5"), intégralement souscrites et libérées;
- neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) Parts Sociales de sous-catégorie B1 (les "Parts Sociales de Sous-Catégorie B1"), intégralement souscrites et libérées;
- neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) Parts Sociales de sous-catégorie B2 (les "Parts Sociales de Sous-Catégorie B2"), intégralement souscrites et libérées;
- neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) Parts Sociales de sous-catégorie B3 (les "Parts Sociales de Sous-Catégorie B3"), intégralement souscrites et libérées;
- neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) Parts Sociales de sous-catégorie B4 (les "Parts Sociales de Sous-Catégorie B4"), intégralement souscrites et libérées; et
- neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) Parts Sociales de sous-catégorie B5 (les "Parts Sociales de Sous-Catégorie B5"), intégralement souscrites et libérées (chacune une "Sous-Catégorie de Parts Sociales", ensemble les "Sous-Catégories de Parts Sociales").

Les droits et obligations attachées aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi sur les Sociétés.

5.2 Compte prime d'émission

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.3 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus (i.e. le compte 115 du plan comptable normalisé) conformément à la loi luxembourgeoise.



De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus (i.e. le compte 115 du plan comptable normalisé) mentionné au paragraphe ci-dessus.

- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'Associé Unique ou de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.
- **Art. 8. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

- Art. 10. Rachat de Parts Sociales. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie 1. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:
 - (i) Parts Sociales de Catégorie 5;
 - (ii) Parts Sociales de Catégorie 4;
 - (iii) Parts Sociales de Catégorie 3; et
 - (iv) Parts Sociales de Catégorie 2.

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu cidessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi sur les Sociétés.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, ou d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants. Le ou les Associés peuvent décider de désigner les Gérants qui ont été nommés comme des Gérant(s) de catégorie A (le(s) "Gérant(s) de Catégorie A") ou de(s) Gérant(s) de catégorie B (le(s) "Gérant(s) de Catégorie B").

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le "Président") peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.



La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil. Cependant, si le ou les Associés ont désigné les Gérants comme Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers seulement par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le "Secrétaire"). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des



certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Art. 15. Assemblées Générale.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2. Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation - dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et

(iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un (1) vote.

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

16.4 Procès-verbaux



Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

- **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante (l'"Année Sociale").
- **Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décide(nt) du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur le prochain exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associé(s), chaque part sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 1 sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule dix pour-cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie 1 qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 2 sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quinze pour-cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie 2 qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 3 sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie 3 qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 4 sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie 4 qu'ils détiennent; ensuite,
 - les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 5 sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre numérique, par exemple les Parts Sociales de Catégorie 5) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie 4).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil fixe le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.



Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Huitième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de King & Wood Mallesons Luxembourg de procéder au nom de la Société à (i) l'inscription dans le registre des parts sociales des modifications dans les Statuts de la Société et de voir toute formalité à cet égard et (ii) de procéder à toutes les formalités en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Oana Millich, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015146626/1187.

(150160084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

LEVeL Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt.

R.C.S. Luxembourg B 155.257.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119411/9.

(150128857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119268/10.

(150128395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Vermillion Aviation Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juillet 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015119753/11.

(150127961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck